

Les fondamentaux du permis de construire et les apports de la loi ELAN

Le 10/09/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Analyser la constitution du dossier de permis de construire
- Définir les éléments de conformité qui permettent ces autorisations
- Définir et anticiper les risques de litige
- Analyser la législation qui découle de la loi ELAN et les réformes d'urbanisme récentes

CONTENU

AVANT LA FORMATION

- Entretien téléphonique avec le formateur afin de personnaliser votre formation.
- Le programme de formation ci-dessous pourra donc être modifié gratuitement en fonction de vos attentes.

Jour 1

Matin

Définir les enjeux des dispositions de la loi ALUR relatives au permis de construire

- Le travail de collecte d'informations
- Les différentes formes de certificats d'urbanisme (de simple information ou pré-opérationnel)
- Sécuriser son projet et chercher à le simplifier au maximum
- Intégrer les nouvelles réglementations (surface de plancher, emprise au sol)
- La transformation des POS en Plan Local d'Urbanisme
- Loi ALUR : suppression du COS et de la surface minimale des terrains constructibles dans les communes dotées d'un PLU
- L'arrêt règles d'urbanisme des lotissements de plus de 10 ans

Après-midi

Analyser la constitution du dossier de permis de construire

- Connaître les pièces constitutives du dossier de permis
- Les cas de recours ou non à l'architecte
- Les cas et délais de recours des tiers contre le permis
- Déposer le dossier en mairie et recevoir le récépissé obligatoire de la mairie
- Connaître les nouveaux délais d'instruction
- Cas de permis exprès ou tacite
- Le commencement du chantier
- La mise en place de délais d'exécution des travaux
- Les régimes de taxation relatifs au permis de construire et les nouvelles taxes d'urbanisme en vigueur
- Les régimes fiscaux relatifs au permis de construire
- La mise en place d'un contrôle de conformité (modalités et effets)

**CONTACTEZ
NOUS**



Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

Jour 2**Matin**

Définir les éléments de conformité qui permettent ces autorisations

- La déclaration de travaux
- Constructions, agrandissements, modifications d'éléments extérieurs du bâtiment
- Les démarches de changement de destination d'un bâtiment
- Déposer le dossier en mairie et recevoir le récépissé obligatoire de la mairie
- Les modalités d'affichage de la demande de permis en mairie et sur le terrain
- Les modalités d'affichage du permis en mairie et sur le terrain
- Les procédures qui suivent l'attribution du permis
- L'obtention de l'avis tacite de l'administration
- L'affichage de la décision sur le terrain
- La déclaration qui atteste la fin des travaux
- La déclaration qui atteste la conformité des travaux

Après-midi

Spécifier la procédure de contestation en justice du permis de construire

- Un permis peut être contesté pendant les deux mois de son affichage
- L'affichage doit respecter certaines règles
- Seule une personne directement affectée par le projet peut agir
- Les recours abusifs davantage sanctionnés
- L'impact du projet est vérifié
- La contestation doit porter sur la légalité du permis de construire
- La possibilité de demander l'interruption des travaux en cas d'urgence
- Le juge civil peut condamner le bénéficiaire d'un permis valable

Analyser la législation qui découle de la loi ELAN

- Les mesures relatives à l'instruction des autorisations
- Les mesures relatives à la compétence de délivrance des autorisations
- Les mesures relatives au contrôle de l'exécution des autorisations

FIN DE LA FORMATION

- Débrief de la formation avec le formateur pour consolider vos connaissances.

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC VISE

Tout public

- Formation individuelle ou collective (garantie à partir du premier inscrit)
- Formation assurée au sein de vos locaux ou dans une salle de formation dans la ville de votre choix
- Dates de votre choix sans surcoût
- Entretien téléphonique préalable avec notre formateur afin de personnaliser votre formation
- Inscription à réaliser 15 jours avant le démarrage de la formation
- Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Nombre de participants : de 1 à 20 participants (au delà nous consulter)
- **Formation accessible à toutes personnes porteuses de handicap. Locaux adaptés.**

CONTACTEZ
NOUS

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

14 heures

PEDAGOGIE

Montée en compétence assurée par l'association d'un contenu théorique et pratique. Etude de cas concrets en rapport avec votre quotidien professionnel.

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

Moyens et supports pédagogiques :

- Evaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Cas pratiques
- Questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Retours d'expériences
- Séquences pédagogiques regroupées en différents modules,
- Remise d'un support pédagogique
- Echanges interactifs
- Intervention d'un formateur expert dans son domaine

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Grille d'évaluation (test de positionnement)
- Entretien téléphonique avec le formateur avant la formation
- Travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Echange avec le formateur par visioconférence (webinar), téléphone et mail
- Exercices corrigés, études de cas réels, mise en application concrète et utile
- Évaluation pour valider vos acquis en fin de formation

Profil du formateur :

- Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
- Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- Formateur référent : M.Lacave Téléphone : 05 31 60 07 07

**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

CONTACTEZ
NOUS

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité :
76820087382